

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES

DE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

ABONNEMENTS :

Canada: \$1.00. — Ville de Québec, États-Unis, et Pays
de l'Union postale, \$1.50 (7 fr. 50).

Doivent être payés d'avance.

Manuscrits, communications et abonnements doivent être adre-
sés à LA SEMAINE RELIGIEUSE, 103, rue Ste-Anne, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC est publiée par l'Action
Sociale Catholique, propriétaire, et est imprimée au No 103, rue
Ste-Anne, Québec, par *L'Action Sociale Limitée*.

VIN SAINT-NAZAIRE

Archevêché de Québec, 1er août 1905.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe dit de SAINT-NAZAIRE, vendu par la maison A. TOUSSAINT & CIE, se fait toujours sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L.-N., ARCH. DE QUÉBEC.

« Les vins importés, même avec les meilleures recommandations, ne nous mettront jamais à l'abri de toute inquiétude.

« ... Messieurs A. Toussaint & Cie ont établi à Québec une fabrique spéciale de vin de messe. Comme témoignage de ma satisfaction et pour assurer le succès d'une entreprise si importante pour le clergé, j'ai chargé un de mes prêtres de surveiller la fabrication des vins liturgiques de cette maison ; sur le rapport très favorable de cet ecclésiastique, je n'hésite pas à le recommander de nouveau à messieurs les curés du diocèse.

« Si nous arrivons à fabriquer au pays tout notre vin de messe, ce sera un grand soulagement pour tous les prêtres. »

Depuis la mort de Mgr Laflamme, M. l'abbé Ph. J. Fillion a été chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques, et cela à la demande expresse de Monseigneur l'Archevêque de Québec.

A. TOUSSAINT & CIE

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SECRETARIAT GÉNÉRAL DES ŒUVRES

101, rue Sainte-Anne, 101

QUÉBEC.

CASE POSTALE, 126.

TÉLÉPHONE BELL, 3105.

LIVRES, BROCHURES, TRACTS, ETC., A LA DISPOSITION DE TOUS LES MILITANTS DE L'ACTION CATHOLIQUE.

Premier Congrès de Tempérance du diocèse de Québec, 1910;—Compte rendu. Un fort volume de 800 pages, grand in-octavo, prix 50 sous; franco par la poste, 75 sous. Relié, percaline, \$1.00 l'unité, \$1.25 par la poste

Directoire pour la lutte contre les débits de boisson.—Prohibition—Manuel pratique des antialcoolistes. Brochure de 32 pages, grand in-octavo, avec couverture. L'unité, 25 sous.

Le Guide des Comités paroissiaux: Manuel pour aider à la fondation et au fonctionnement des succursales paroissiales de l'Action Sociale Catholique: Éditions de l'Action Sociale Catholique: 10 sous l'unité; \$1.00 la douzaine; \$6.50 le cent.

ABONNEMENTS

L'Action Sociale. — Le grand organe canadien-français de défense religieuse
Édition quotidienne: 12 mois, \$3.00; 8 mois, \$2.00; 4 mois, \$1.00.

Édition hebdomadaire: 1 an, \$1.00.

La Semaine Religieuse de Québec et Bulletin des Œuvres de l'Action Sociale Catholique: Revue hebdomadaire de doctrine et d'informations religieuses, Prix: 1 an, \$1.00. Pour la ville de Québec, les États-Unis et l'Union postale, \$1.50. — Payable d'avance

Le Croisé. — Bulletin mensuel d'action sociale catholique, et organe de la Croix Noire. Prix: 1 an, 50 sous.

**GARAND & THIBAULT, DOREURS,
ARGENTEURS
et NICKLEURS**

308½, rue Saint-Joseph, QUÉBEC Tél. 4448.

Atelier pour le placage de l'or, de l'argent, du nickel, du cuivre.—Oxydage
— Vieilles argenteries remises à neuf.— Couchettes en cuivre
et vieux lustres nettoyés et vernis.—Argenteries de voitures.

Aussi: Réparation de vases sacrés et de bronzes d'églises.

Une Spécialité: OUVRAGE GARANTI. Une visite est sollicitée.

F. P. GAUVIN

FABRICANT

d'ameublements d'églises

IMPORTATEUR D'ARTICLES RELIGIEUX

324, rue St-Jean, - QUEBEC

J. E. GAGNON & CIE
Opticiens, Spécialistes, Manufacturiers.
160, rue ST-JEAN, QUÉBEC.

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

FABRICANT DE CIERGES, SOUCINS, CHANDELLES

IMPORTATEUR DE VINS DE MESSE

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

ENTREPOT, MAGASIN ET BUREAU
RUE ST-GEORGES, LÉVIS.

TÉLÉPHONES
Bell 91
National 169



Casier 12 Téléphone 929

— ENTREPOT DE —

VINS DE MESSE

FOURNISSEUR DU CLERGÉ

J. BAILLARGEON

Bureau :
64, rue St-Pierre,
QUEBEC.

LE FEU

DANS LES MAISONS D'EDUCATION

est un danger constant si l'intérieur
n'est pas recouvert de matériaux
incombustibles.

"LINABESTOS"

est la seule planche murale

ENTIÈREMENT À L'ÉPREUVE DU FEU

Les autres contiennent soit des fibres de bois, soit de la pâte à papier, lattes, refente de bois, asphalte, colle grasse, ou autre substance dangereuse; LINABESTOS est entièrement fait d'amiante et de ciment Portland.

LINABESTOS est donc à l'épreuve du feu : il ne craque pas, ne gauchit pas, ne "travaille" pas. Aucune vermine ne peut y trouver refuge.

COUTE PEU

Demandez notre livret « D » et échantillons.

**LA CIE DES PRODUITS
D'AMIANTE ET DE CIMENT.**

78, rue St.-Pierre, - QUEBEC.

Succursales : Halifax, N. E., St-Jean, N. B.,
Sydney, C. B.

HARMONIUMS - ORGUES

A CLAVIER TRANSPOSITEUR

PRATTE

POUR
ÉGLISES,
CHAPELLES,
MAITRISES.



INDISPENSABLE
PARTOUT
OU L'ON
CHANTE

PRIX : de \$75.00 à \$280.00.

~~~~~

Outre le clavier transpositeur (indispensable pour accompagnement), ces instruments, comme richesse du son et solidité de construction, sont infiniment supérieurs aux harmoniums ordinaires du commerce.

**FRAIS DE TRANSPORT A NOTRE CHARGE.**

~~~~~

Nous adresserons avec plaisir notre catalogue illustré sur demande. Veuillez vous adresser directement à la maison, ces orgues n'étant absolument pas vendus par l'intermédiaire des agents.

ANTONIO PRATTE

FABRIQUE DE PIANOS PRATTE

2502 et 2504, boulevard St-Laurent, - - MONTRÉAL.

Magnifiques

Voyages d'Été.

Par bateau ou chemin de fer

Route des touristes entre Montréal, Québec, Gaspé, Percé, Baie des Chaleurs, Ile du Prince-Édouard, Nouvelle-Écosse, St Jean, Terrebonne, Halifax, New-York, et les ports intermédiaires.

Pour billets, cabines, horaires, etc.

HONE & RIVET

Agence Générale de Voyages.

9 BOULEVARD ST-LAURENT, - MONTREAL.

31 Rue BUADE, vis-à-vis la Basilique, - QUÉBEC.

48 ADELAIDE OUEST, - TORONTO, Ont.

5 RUE DE ROME, - - - PARIS, France.

SEMAINE RELIGIEUSE

DE

QUÉBEC

ET

BULLETIN DES ŒUVRES DE L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

SOMMAIRE

Calendrier de la semaine, 33. — *Les Quarante-Heures*, 33.

Partie non officielle : CAUSERIE DE LA SEMAINE : Pie X et les Canadiens-français, 34. — LITURGIE ET DISCIPLINE : Indulgence plénière « Toties quoties » en faveur des âmes du purgatoire, 36 ; Indulgence de la portioncule, 37 ; Indulgences partielles à gagner une ou plusieurs fois par jour, 37 ; Grande indulgence de la fête du Rosaire, 38. — CHRONIQUE DIOCÉSAIN, 38. — REVUE DU MONDE CATHOLIQUE : Rome, 39 ; France, 40 ; Angleterre, 41. — VARIÉTÉS : Les prêtres français et la guerre ; Aumôniers militaires, 42 ; Prêtres mobilisés, 43 ; Prêtres-soldats, 43 ; Bénissez mes canons, 43 ; Vive le curé, 44. — LES LIVRES, 44.

Bulletin social : DOCTRINE : Pie X et l'action sociale catholique, 45. — FAITS ET ŒUVRES : L'adoration nocturne à St-Roch, 46 Une autre victoire de la tempérance, 48.

CALENDRIER DE LA SEMAINE

Dimanche, 20 septembre. — XVI ap. Pent. et 4 sept. N. D. DES SEPT DOULEURS. *2e cl.*
Lundi, 21. — S. MATHIEU, apôtre, *2e classe.*
Mardi, 22. — S. THOMAS DE VILLENEUVE, év. et conf.
Mercredi, 23. — S. LIN, pape et mart.
Jeu di, 24. — N. D. DE LA MERCI. *dbl. maj.*
Vendredi, 25. — De la férie.
Samedi, 26. — De la Ste Vierge.
Dimanche, 27. — XVII ap. Pent. et 5 sept. Du dim.

QUARANTE-HEURES

20 septembre, St-Philippe de Néri. — 21, St-Sébastien. — 22, St-Sylvestre.
 — 23, St-Thomas de Montmagny. — 24, St-Pascal. — 25, Sillery.

PARTIE NON OFFICIELLE

CAUSERIE DE LA SEMAINE

PIE X ET LES CANADIENS-FRANÇAIS

Notre race doit à la sainte mémoire de Pie X une reconnaissance toute particulière, et dont les motifs sont nombreux.

On se rappelle qu'à l'occasion des fêtes du troisième centenaire de Québec et des fêtes du deuxième centenaire de la mort du Vénérable François de Montmorency-Laval, en 1908, Pie X daigna adresser à Mgr Bégin et à tous les évêques du Canada une lettre où il disait que « la noble nation canadienne » avait bien raison d'honorer « par de spéciales démonstrations la mémoire de ce double événement ». Et, avec une bonté toute paternelle, le Pape ajoutait : « De ce concert de joie des fils reconnaissants Nous ne voulons pas que notre voix soit absente : l'affection toute particulière et les relations étroites qui nous unissent à vous ne le peuvent permettre. Telle est, en effet, votre vie historique que, capables de rivaliser dans les choses de l'activité civile avec les nations les plus avancées, vous ne le cédez à aucune quand il s'agit de sauvegarder la religion des aïeux... Aussi, vous comprenez avec quel empressement Nous prenons part à votre joie commune. Et nous le faisons d'autant plus volontiers qu'à l'occasion de ces fêtes on se souviendra inévitablement de tout ce que la nation canadienne, depuis ses origines jusqu'aujourd'hui, doit à la religion catholique et à l'Église. »

Le Pape retraçait, ensuite, à grands traits, les nobles origines de notre race et de notre pays. Il faisait le portrait de « Samuel de Champlain, français de naissance, remarquable par son génie corame par son courage, mais plus encore par sa sagesse chrétienne », puis celui du Vénérable François de Montmorency-Laval, qui « illustra par tant et de si grands bienfaits son long pontificat qu'il fut en quelque sorte le créateur et l'ouvrier de

presque toute cette gloire dont brillent encore aujourd'hui l'Église et la patrie canadienne.» Pie X louait aussi l'œuvre de nos premiers missionnaires « qui travaillèrent, nous savons avec quelle ardeur, à tirer de la barbarie des multitudes d'indigènes et s'employèrent à les adoucir et à les évangéliser ». Aucun pape n'avait encore parlé de nos origines en des termes aussi magnifiques, et l'on peut dire que c'est de Pie X que notre race et notre pays tiennent leurs lettres de noblesse.

Le 25 février de cette même année 1908, Pie X donnait au peuple canadien-français une nouvelle preuve de sa paternelle sollicitude, et, par un Bref qui nous sera toujours bien cher, accordait, sur la demande de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec appuyée par Mgr l'archevêque de Québec, à tous les Canadiens-Français le Précurseur de Notre Seigneur Jésus-Christ, saint Jean-Baptiste, comme patron. « C'est avec une particulière bonté, disait le Pape, que l'Église témoigne sa sollicitude aux peuples séparés de ce centre du monde catholique par les terres et les mers, et qui conservent pourtant intacte dans ces régions éloignées la foi des ancêtres. Ce troupeau qui vit dans de lointains pâturages mérite pour cela même que Nous le gardions avec soin et avec vigilance comme une portion choisie du bercail que Dieu nous a confié, et Nous lui devons accorder avec empressement tout ce que nous croyons être utile à son salut et à sa prospérité. Aussi, lorsque Notre Vénérable Frère l'Archevêque de Québec, ville du Canada, Nous a présenté, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste fondée dans cette même ville, des lettres où l'on Nous demandait de déclarer, en vertu de Notre autorité, le saint Précurseur patron des Franco-Canadiens, jugeant que cela pouvait être grandement profitable aux intérêts de la vie catholique dans ce pays, Nous avons décidé de faire droit à ces prières. Et Nous le faisons d'autant plus volontiers que Nous avons une grande confiance dans le secours et l'intercession de ce Saint que, depuis son origine, le peuple canadien n'a cessé d'honorer d'une piété toute particulière. C'est pourquoi — et Nous voudrions que cela soit pour le plus grand bien, pour le bonheur et la prospérité de l'Église canadienne et de tous les catholiques de ce pays — par Notre autorité Suprême et par les présentes, après en avoir conféré avec Nos Vénérables Frères les

Cardinaux de la Sainte Église Romaine, préposés aux affaires de la Propagande, Nous établissons, Nous constituons et Nous proclamons saint Jean-Baptiste, patron spécial auprès de Dieu des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de ceux qui vivent sur une terre étrangère. . . »

C'est aussi Pie X qui proclama, au mois d'août 1911, l'héroïcité des vertus de la Vénéral'le Marie de l'Incarnation, fondatrice du Monastère des Ursulines de Québec, par un décret émané de la Sacrée Congrégation des Rites ; et c'est sous son règne encore que la même Congrégation donna instruction à l'Ordinaire de Québec de recueillir tous les écrits des Pères de Brébeuf, Lallemand, Jogues, Daniel, Garnier, Chabanel et de René Goupil et Jean de La Lande, pour l'introduction en cour de Rome du procès de béatification et de canonisation de ces glorieux missionnaires de la Nouvelle-France.

Quand nous aurons dit, enfin, que c'est à Pie X que nous devons de voir aujourd'hui notre archevêque vénéré représenter au Sacré-Collège notre race et notre pays, nous aurons conscience d'avoir rappelé à nos lecteurs les principaux motifs de la reconnaissance toute particulière que notre peuple doit à la mémoire du saint pontife, qui ne cessa de nous prodiguer les marques les plus touchantes de sa sollicitude paternelle.

LITURGIE ET DISCIPLINE

INDULGENCE PLÉNIÈRE « TOTIES QUOTIES » EN FAVEUR DES ÂMES DU PURGATOIRE

Nous avons déjà, en vertu d'un décret de la Sacrée Congrégation des Indulgences, en date du 27 février 1907, une indulgence plénière *toties quoties*, applicable aux âmes du purgatoire, que pouvaient gagner, le 2 novembre, les fidèles qui, dans l'impossibilité de visiter une église de l'Ordre de Saint-Benoît et portant habituellement la médaille *jubilatoire* de Saint-Benoît, visitaient n'importe quelle église ou chapelle publique.

Désormais cette faveur sera offerte à tous les fidèles. En effet, par un décret du Saint-Office (Section des Indulgences) en date du 25 juin 1914, Sa Sainteté Pie X, de sainte mémoire, a bien voulu accorder à perpétuité que le 2 novembre de chaque année les fidèles, qui étant confessés et ayant communié visite-

ront avec l'intention de secourir les défunts soit une église soit un oratoire public ou semi-public, puissent gagner chaque fois une indulgence plénière, applicable *seulement* aux âmes du purgatoire.

Par 2 novembre on doit entendre « depuis midi le jour de la Toussaint jusqu'à minuit le jour des Morts. » — Pour les fidèles qui font la communion au moins cinq fois par semaine, la confession hebdomadaire n'est pas requise ; pour les autres la confession faite dans les huit jours qui précèdent, suffit. Ceci est maintenant de droit commun pour toutes les indulgences plénières, à moins d'une clause dérogatoire dans l'acte de concession.

INDULGENGE DE LA PORTIONCULE

Pour gagner l'indulgence de la Portioncule les fidèles doivent se confesser, communier, enfin visiter l'église désignée et y prier aux intentions du Souverain Pontife autant de fois qu'ils voudront profiter du privilège, depuis midi le 1er août jusqu'à minuit le lendemain. — Cette indulgence est applicable aux âmes du purgatoire. — Pour la commodité des fidèles, les évêques peuvent, au lieu du 2 août, désigner le dimanche suivant. Mais chaque fidèle ne pourra jouir du privilège que le 2 ou le dimanche. — Le Saint-Père exprime le désir de voir faire, dans les églises ou oratoires désignés, des prières comme préparation à l'indulgence de la Portioncule. (*Motu proprio* du 11 juin 1910).

Mais voici qui est moins connu et qui répond directement à une question qu'on nous a posée. Le Saint-Office (Section des Indulgences), par un décret du 26 mai 1911, a statué ce qui suit : 1° Tous les indults concernant la Portioncule, qui sont expirés ou qui ne seraient pas perpétuels, accordés soit aux séculiers soit aux communautés religieuses, sont renouvelés sans aucune limite, aux clauses et conditions premières (tel que réglé par le *Motu proprio* du 11 juin 1910). — 2° Les évêques pourront désormais accorder des privilèges nouveaux aux séculiers ou aux communautés religieuses, en suivant les clauses du *Motu proprio* du 11 juin 1910. — 3° Les évêques pourront continuer à transférer l'indulgence au premier dimanche qui suit le 2 août.

INDULGENCES PARTIELLES A GAGNER UNE OU PLUSIEURS FOIS PAR JOUR

On avait demandé au Saint-Office (Section des Indulgences) si, en renouvelant les prières ou les œuvres prescrites pour le gain d'indulgences partielles, les fidèles gagnent chaque fois les indulgences en question, quand dans la concession de cette faveur il n'est fait mention ni de plusieurs fois, ni d'une seule fois par jour.

Une déclaration, en date du 25 juin 1914, règle que dans ce cas ces indulgences partielles peuvent être gagnées autant de fois qu'on renouvelle les prières ou les œuvres prescrites.

GRANDE INDULGENCE DE LA FÊTE DU ROSAIRE

L'on trouvera dans la *Semaine Religieuse* (26e année, N° 2) des renseignements précis sur cette indulgence. La confession faite dans la huitaine (D. du 23 avril 1914) suffit pour ceux qui n'ont pas l'habitude de se confesser au moins tous les quinze jours ; pour les autres la confession ordinaire suffit.

CHRONIQUE DIOCÉSAIN

Ordinations. — S. G. Mgr Roy a fait samedi et dimanche les ordinations qui suivent généralement la retraite des élèves du Grand Séminaire.

Samedi, dans la chapelle du Séminaire de Québec, les ecclésiastiques suivants ont reçu la tonsure :

Thomas Ennis, Québec ; Mastai Chicoine, Trois-Rivières ; Alban Reid, Lead ; Arthur Germain, Alfred Chamberland, Laurent Dufresne, Adalbert Leclerc, Odilon Gauthier, René Larochelle, Léandre Chabot, Alphonse Beaumont, Alex. Rochette, Aimé Labrie, Joseph Lehoux, Louis Montambault, Ernest Martel, Domicile Moreau, Christie Foy, Léo Laflamme, Émile Turgeon, Édouard Beaudoin, Antoine Levesque, Alphonse Pelletier, Joseph Poulin, Denis Beaulieu, Épiphan Thériault, Adrien Bernier, Émile Beaudet, Joseph Guay, Émile Laplante, Edmond Dallaire et Léon Lessard, de Québec ; James MacGuigan et Alphonse Arsenault, de Charlottetown ; Joseph Vachon, de Manchester.

Dimanche, à la Basilique, Mgr Roy a fait les ordinations suivantes :

Sous-diaconat : Jules Turcotte, Ferdinand Côté, Ernest Martel, Paul Lapière, Alphonse Gagnon et Adolphe Laberge, de Québec ; Philippe Normand, Trois-Rivières ; Flavius D'Anjou, Rimouski ; Ronald A. McDonald et Peter McMullin, Antigonish ; Charles Dargie, Manchester.

Ordres mineurs : Joseph Audet, Québec ; George Gagnon, Rimouski ; Alfred Constant, Manchester ; Adolphe Moreau, Lorenzo Perron, Arthur Garant, Apollinaire Blais, Édouard Bourret, Philéas Gagnon, Émile Larochelle, Dollard Morel, André Germain, Adrien Taillon, Narcisse Dufresne, Léon Fortier, Pamphile Roy, Hermas Roy, Alphonse Bolduc, Ovide Labrie, Gauvreau Pettigrew, Cyrille Côté, Irénée Beaudoin, de Québec ;

Joseph Ahier, Georges-Henri Rioux et Joseph-Louis Lavoie, de Rimouski ; Joseph-C. McDonald et Joseph Rooney, Charlottetown ; Placide Leblanc, Laughlin McDonald et Leo Keats, Antigonish ; Charles-Eugène Michaud, Armand Martin et Livin Chiasson, Chatham ; Euphemius Chabot, Springfield.

La Rentrée des tribunaux. — L'ouverture des tribunaux s'est faite, comme d'habitude, par la messe du Saint-Esprit qui a été dite, jeudi dernier, dans la chapelle des Jésuites. Magistrats, avocats et fonctionnaires du Palais de Justice y assistaient.

Messe du Saint-Esprit. — La messe du Saint-Esprit, à l'occasion de l'ouverture des cours à l'Université Laval a eu lieu mardi, à la chapelle du Séminaire.

A la suite de Mgr le Recteur, les professeurs, revêtus de leur toge, avaient pris place sur les premières banquettes. Au chœur assistaient les élèves de la Faculté de Théologie, tandis que dans la nef se pressaient les étudiants des autres Facultés.

A la fin de la messe, Mgr le Recteur lut la profession de foi au nom de tous les professeurs de l'Université.

Nouvel édifice universitaire. — Après la messe du Saint-Esprit, mardi, Mgr Gosselin, recteur de l'Université, a béni le superbe édifice qui vient d'être construit pour les Facultés de Droit, d'Arpentage et de Génie forestier. C'est un bâtiment en pierre à cinq étages et aménagé d'après toutes les exigences modernes.

Il faut remercier le Séminaire de Québec des sacrifices énormes qu'il s'impose pour la cause de l'insegnement supérieur.

S. G. Mgr Blanche. — Mgr le Vicaire Apostolique du Golfe Saint-Laurent, arrivé à l'Hôtel-Dieu de Québec, ces jours derniers, se rétablit heureusement de la maladie que l'on avait cru être une attaque de fièvre typhoïde. Sa Grandeur a pris beaucoup de mieux.

REVUE DU MONDE CATHOLIQUE

ROME

Le Couronnement de Sa Sainteté Benoît XV. — L'allégresse qui a salué l'élection de Benoît XV au Souverain Pontificat s'est donné de nouveau libre cours à la grandiose cérémonie du couronnement du nouveau Pontife qui a eu lieu dimanche, le 6, dans la Chapelle Sixtine,

A huit heures et demie, le Souverain Pontife faisait son entrée dans la chapelle, précédé d'un magnifique cortège. Puis s'accomplirent les cérémonies longues et grandioses du couronnement.

Pour la paix. — L'« Osservatore Romano », l'organe officiel du Vatican, publie une encyclique du Pape Benoît XV adressée aux évêques du monde entier. L'encyclique a trait surtout à la guerre européenne.

«Songeant au troupeau des fidèles confié à Nos soins, déclare le Pape, ce spectacle d'une immense guerre générale Nous frappe d'une horreur et d'une tristesse indicibles quand une si grande partie de l'Europe est dévastée par le fer et le feu et couverte du sang chrétien. Nous sentons que le devoir Nous incombe d'embrasser indistinctement dans les bras d'une paternelle charité et les agneaux et les brebis.»

Sa Sainteté implore la Sainte Vierge dont on vient de célébrer la Nativité et lui demande d'obtenir le rétablissement de la paix; et il continue :

« Nous exhortons de tout cœur les chefs des nations à bannir de leur âme tout sentiment belliqueux et contraire aux intérêts de l'humanité. Puissent-ils se rendre compte qu'assez de misère et de souffrances accompagnent notre vie sans qu'on la rende encore plus misérable et plus triste ; puissent-ils comprendre l'étendue des ruines et des désastres déjà accumulés, et la quantité des flots de sang déjà répandus.»

L'encyclique se termine par l'espoir formulé par le Pape de voir la fin de la guerre marquer le commencement de son pontificat.

Un nouveau secrétaire d'État. — Le cardinal Domenico Ferrata a été nommé secrétaire d'État de Sa Sainteté Benoît XV. Il fut nonce en Belgique de 1885 à 1889 et à Paris de 1891 à 1899. En 1896 il fut créé par Léon XIII cardinal-prêtre du titre de Saint-Prisque.

FRANCE

Prêtres-soldats. — M. l'abbé Chs Boulay, autrefois du diocèse de Québec et maintenant au diocèse du Mans, donne au cours d'une lettre à un ami du Canada les détails suivants sur les prêtres-soldats :

« Les prêtres, hélas ! ont quitté, en vertu d'une loi inique, le calice pour le fusil ; ils sont répandus partout ; jamais l'armée française n'aura eu tant d'aumôniers pour absoudre sous les balles et la tente. Tous ces prêtres-soldats ont des pouvoirs. D'ailleurs tout prêtre absout un mobilisé, à plus forte raison un soldat combattant. L'irrégularité du sang versé est prévue et enlevée au moins dans le fond (et c'est le principal).

« Plus de bréviaire. Prière du cœur, sacrifice, obnégation, héroïsme jusqu'à la mort. Ce sont de véritables apôtres à l'armée. Du mal Dieu fait sortir un immense bien.

« Les femmes restent. Dans les campagnes elles ramèneront, comme autrefois, vaille que vaille, la moisson, et trouveront toujours du pain là où l'ennemi ne tuera ni ne brûlera et nous espérons que cette fois-ci le sol français ne sera pas éprouvé.

« A Paris seulement, près de 400 prêtres sont partis dès les premiers jours, appelés sous les drapeaux, revêtus de l'uniforme militaire, armés d'un fusil ou d'un brancard, suivant la classe à laquelle ils appartiennent.

Les évêques et la guerre. — Voici quelques extraits de Lettres pastorales d'évêques de France qui, en même temps qu'elles montrent la noble attitude de l'épiscopat français, ouvrent un aperçu sur l'admirable

unanimité de sentiments qui règnent là-bas, ainsi que sur les premières manifestations du mouvement de piété et de charité qui anime le peuple.

« A Nancy et dans toutes les villes, écrit Mgr Turinaz, nos admirables religieuses, des femmes généreuses, de courageuses jeunes filles, des hommes de cœur établissent des ambulances et préparent, pour les blessés et les malades, tous les soins et tous les secours. Les municipalités donnent leur direction et leur concours. Les médecins sont d'un zèle infatigable. L'union se fait dans les campagnes pour accomplir les travaux urgents. C'est la vraie, la grande fraternité.

« Déjà Dieu a ramené la victoire sous nos drapeaux. L'armée française foule le sol de l'Alsace-Lorraine. Français, Lorrains, à genoux pour la prière, debout pour l'action ! Ne faisons désormais qu'un cœur et qu'une âme pour défendre et sauver notre pays. Tout pour Dieu et pour la France !

« Déjà, écrit Mgr l'Évêque de Châlons, un mouvement merveilleux de retour à la foi s'est manifesté dans nos populations. Des hommes par milliers, avant de partir pour la guerre, ont reconnu la nécessité de faire la paix avec Dieu.

« Dieu d'autre part est entré dans nos camps non seulement par le fait de la mobilisation de tant de prêtres, mais par la reconnaissance officielle des aumôniers. Leur présence portera bonheur à nos drapeaux. »

Évidemment, comme l'écrivait Mgr Baudrillart dans *La Croix* de Paris, « en revenant tout-à-fait française, l'âme nationale se retrouve catholique ».

M. Jules Lemaître. — L'éminent écrivain dont la mort est un deuil pour les lettres françaises, est décédé, à l'âge de soixante et un ans, dans son village de Tavert, dans le Loiret. Il est mort en chrétien.

« Sentant sa fin prochaine, dit *La Croix* de Paris, il s'était confessé et avait communiqué dans un bel élan de foi et de piété. »

L'illustre écrivain n'a pas été seulement un « dilettante ». « Sous l'impressionnisme, disent les *Annales Religieuses* du diocèse d'Orléans, il avait un esprit très attaché aux qualités d'ordre, de mesure et de clarté qui sont dans nos traditions classiques. Le naturel parfait de son style est au-dessus de tout éloge. De la littérature impressionniste, M. Jules Lemaître a passé à l'action sociale ; ému par les dangers qui menaçaient l'âme française, il s'est jeté dans la lutte. Il y a gagné la réputation d'un conférencier éloquent ; il a surtout gagné de se renouveler dans le respect de l'Église qui avait élevé son enfance.

« C'est à l'éducation chrétienne qu'il avait reçue dans sa famille et dans un petit séminaire que M. Jules Lemaître a dû la grâce suprême de mourir chrétiennement. »

ANGLETERRE

Congrès catholique national. — Le cinquième Congrès catholique national vient d'avoir lieu à Cardiff, dans le pays de Galles, le port le

plus important du monde, peut-être, pour l'exportation du charbon.

La population catholique de cette ville s'élève à 20,000 âmes, alors qu'en 1720 un auteur protestant écrivait :

« Il n'y a pas dans ce pays un seul « papiste » de rang ou de fortune, et bien peu dans les classes inférieures. »

Le Congrès a remporté le plus franc succès. Aux catholiques de la région il a donné un regain de vie religieuse.

LL. EE. les cardinaux Bourne et Gasquet ont été l'un et l'autre reçus avec enthousiasme.

Lettre de S. É. le cardinal Bourne. — Le cardinal-archevêque de Westminster, lors de la déclaration de guerre faite par l'Angleterre à l'Allemagne, a ordonné des prières publiques pour le succès des armes anglaises.

« C'est, dit-il au cours de sa Lettre, dans un esprit d'humilité et de pénitence que nous devons nous approcher de l'Autel du Seigneur et, par le regret sincère ainsi que par la haine du péché, faire violence au ciel pour faire descendre sur notre pays, sur ceux qui le dirigent et sur l'Empire tout entier la bénédiction de Dieu sans laquelle les armées ne remportent aucun succès.

« En premier lieu, demandons à Dieu d'accorder à l'Empire une paix durable et la sécurité : demandons-lui aussi de donner la force et le courage à tous ceux dont les jours maintenant doivent s'écouler dans une anxiété constante et souvent sans aucun soulagement ; prions pour les soldats qui vont exposer leur vie en défendant le Roi et la Patrie ; prions aussi pour les âmes innombrables qui vont être jetées subitement devant le Tribunal de leur Créateur. »

VARIÉTÉS

LES PRÊTRES FRANÇAIS ET LA GUERRE

AUMÔNIERS MILITAIRES

On nous manifeste de certains côtés quelque inquiétude au sujet des aumôniers militaires. Renseignements pris à source sûre, nous croyons pouvoir affirmer que l'aumônerie militaire est actuellement assurée. MM. les généraux commandant les corps d'armée ont nommé d'urgence les aumôniers prévus par le décret du 5 mai 1913.

☒ Aux termes de ce décret, chaque corps d'armée comprend deux aumôniers au groupe de brancardiers de corps, un aumônier par groupe de division, et un aumônier par division de cavalerie.

C'est au général commandant les corps d'armée qu'il y aurait lieu de s'adresser si, pour une raison quelconque, les nominations n'étaient pas parvenues aux intéressés.

PRÊTRES MOBILISÉS

Le nombre des prêtres mobilisés n'est pas encore connu exactement pour tous les diocèses ; mais on peut dire qu'il comprend environ les deux cinquièmes du clergé ; et nous ne croyons pas être très loin de la vérité en l'estimant entre 15 et 20,000. Voici déjà par ordre alphabétique des diocèses les chiffres que nous avons pu nous procurer : certains sont approximatifs et pour beaucoup celui des séminaristes manque : Agen, environ 150 ; Albi, la moitié ; Amiens, plus de 200 ; Annecy, 200 ; Arras, 300 ; Auch, 150 ; Autun, 278 ; Avignon, 64 ; Belley, 250 ; dont 32 séminaristes sur 40 ; Besançon, 300 ; Bourges, 200 ; Cahors, 200 ; Cambrai, 300 ; Blois, 105 et 15 séminaristes ; Clermont, 200 ; Digne ; 100 ; Grenoble, 285 ; La Rochelle, 150 ; Le Puy, 200 ; Lille, 300 ; Limoges, 200 ; Lyon, 400 ; Mende, 144 ; Montpellier, 66 ; Moulins, 100 ; Nevers, 100 ; Orléans, 168, plus 22 séminaristes ; Paris, 437 ; Perpignan, le tiers du clergé ; Poitiers, 230 ; Rouen, 180 ; Saint-Flour, 160 ; Toulouse, 250 ; Valence, 150 ; Vannes, 350 ; plus 75 séminaristes ; Versailles, plus de la moitié des prêtres.

Nous serons heureux de recevoir des compléments de renseignements sur les diocèses déjà cités et des chiffres précis sur ceux qui n'ont pas été nommés : ce serait une statistique intéressante à établir.

LES PRÊTRES-SOLDATS

La Sacrée Pénitencerie a fixé, il y a deux ans, les points suivants qu'il est de toute importance de rappeler aujourd'hui :

1° Tout homme appelé sous les drapeaux est, du jour où l'ordre de mobilisation l'atteint, c'est-à-dire du jour où il doit partir « considéré comme » étant en danger de mort. Tout soldat sous les drapeaux peut donc, en temps de guerre, s'adresser à tout prêtre pour recevoir l'absolution.

2° Tout prêtre combattant a la permission d'agir provisoirement, tant que dure la guerre, comme si l'irrégularité n'existait pas. Il peut donc dire la messe, recevoir et administrer les sacrements. La guerre terminée, il devra seulement recourir à l'autorité compétente, au cas où il aurait peut-être encouru l'irrégularité.

3° Tout clerc ayant reçu les Ordres sacrés, est dispensé de l'obligation du bréviaire, depuis l'heure où il est personnellement saisi par l'acte de mobilisation et appartient à l'armée jusqu'à la fin des hostilités.

BÉNISSEZ MES CANONS !

A Poitiers, une émouvante cérémonie patriotique a eu lieu à l'occasion d'un départ de troupes pour la frontière.

L'évêque avait été invité par le préfet à prendre place dans l'enceinte réservée aux autorités.

Après quelques paroles très belles du général Guignabaudet et du préfet, l'évêque s'est adressé au général, lui disant que deux fois patriote puisque Alsacien, il priait Dieu de mener le drapeau sur le chemin de la victoire.

Une longue acclamation s'est élevée de la foule, lorsque le général Pellarin, au moment du défilé, vint saluer l'évêque en lui disant :

« Monseigneur, bénissez mes canons ! »

VIVE LE CURÉ !

A Abbeville, le 6 août, M. l'abbé de Hédouville, vicaire de la cathédrale d'Amiens, mobilisé depuis le premier jour, s'est jeté à l'eau pour sauver un soldat du 14e territorial qui se noyait. Il est parvenu à le ramener sur la berge tandis que la foule applaudissait à ce sauvetage en criant « Vive le curé ! »

La Croix, de Paris.

LES LIVRES

L'abbé MILLOT. *Trésors d'histoires sur le Sacré-Cœur*. Paris VI (P. Lethielleux, 10, rue Cassette), in-12, 344 pages, 3.50 francs.

Ce volume complète la série des Trésors d'Histoires qui ont rendu de si réels services au clergé pour la préparation des prédications et des catéchismes. Il est l'un des meilleurs de la collection. Il y a là toute une mine à exploiter à la disposition des fidèles qui veulent s'édifier et des prêtres qui ont à faire des lectures ou à donner des sermons pendant le mois de juin. Inutile d'ajouter qu'il peut être utilisé avec grand profit pour les instructions données, le premier vendredi du mois, dans bon nombre de paroisses.

L'abbé H. BELS. *Figures de pères et mères chrétiens*, 2e série du Ier au XIX siècle. Paris (Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte), vol. in-12, 248 pages, 2 francs. En vente à Québec chez J.-P. Garneau.

Sans perdre de temps, sans longue préface, l'auteur entre immédiatement en matière pour nous présenter Sainte Anne, puis nous explique ce que doit être un père de famille chrétien. Et nous voyons défilé les exemples de Saint Éloi et ses parents, Sainte Solange, Blanche de Castille, Sainte Élisabeth de Hongrie. En nous présentant des saints, des saintes il entr'ouvre les familles où ils sont éclos : familles de Bayard, S. François de Sales, S. Louis de Gonzague, S. J.-B. de la Salle, etc.,

Ce livre devrait être entre les mains de tous les jeunes époux.

BULLETIN SOCIAL

DOCTRINE

PIE X ET L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE

(Suite et fin)

Avec le *Motu Proprio* du 18 décembre 1903 et la Lettre sur le *Sillon*, l'encyclique *Il fermo proposito* forme la partie maîtresse de l'enseignement de Pie X sur l'action catholique.

Dans ce dernier document, Pie X définit l'action catholique et en établit les conditions.

« Immense, dit le Pape, est le champ d'action catholique ; par elle-même, elle n'exclut absolument rien de ce qui, d'une manière quelconque, directement ou indirectement, appartient à la mission divine de l'Église. »

Sanctification individuelle d'abord, puis, concours donné à l'extension du règne de Dieu dans l'âme du prochain, dans la famille, dans la société « par la diffusion de la vérité révélée, l'exercice des vertus chrétiennes et les œuvres de charité ou de miséricorde spirituelle et corporelle », voilà l'action sociale catholique qui restaurera dans le Christ tous et chacun des éléments de la civilisation. « Vous voyez bien, Vénérables Frères, continue le Pape, qui s'adresse dans cette encyclique aux évêques d'Italie, quel appui apportent à l'Église ces troupes choisies de catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives dans le but de combattre par tous les moyens justes et légaux la civilisation antichrétienne ; réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent ; replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société ; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu ; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement ceux de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur condition économique par de sages mesures ; s'employer, par conséquent, à rendre les lois publiques conformes à la justice, à corriger ou supprimer celles qui ne le sont pas ; défendre enfin et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Église. »

Combien ce programme vraiment apostolique fait ressortir la fausseté et l'étroitesse des idées de certains catholiques, qui,

imbus des sophismes libéraux, voudraient fermer aux hommes d'action sociale catholique le domaine de l'activité politique. Comment les hommes d'œuvres catholiques pourront-ils jamais « corriger ou supprimer » les lois mauvaises, ou encore mieux empêcher qu'elles ne soient votées, si leur influence ne doit jamais s'exercer dans le choix des députés ? Comment leur sera-t-il possible de donner à la législation de leur patrie un caractère vraiment chrétien, s'ils s'interdisent toute action dans le domaine électoral ? L'enseignement du Pape sur ce point important est tout autre. « Il est certain, dit Pie X, que les constitutions actuelles des États donnent indistinctement à tous la faculté d'exercer une influence sur la chose publique, et les catholiques, tout en respectant les obligations imposées par la loi de Dieu et les prescriptions de l'Église, peuvent en user en toute sûreté de conscience pour se montrer, tout autant et même mieux que les autres, capables de coopérer au bien-être matériel et civil du peuple, et acquérir ainsi une autorité et une considération qui leur permettent aussi de défendre et de promouvoir les biens d'un ordre plus élevé, qui sont les biens de l'âme. » C'est donc aussi bien dans la vie politique que dans la vie privée que les hommes d'œuvres catholiques doivent sentir l'influence bienfaisante de la doctrine et des directions de l'Église, et la théorie libérale de l'homme catholique au foyer et sans religion en politique est donc bien nettement contraire à tous les enseignements du Saint-Siège. En un mot, les catholiques ne doivent jamais oublier qu'ils portent partout et toujours « la bannière du Christ », et par cela même, « la bannière de l'Église. »

Voilà le véritable apostolat, l'apostolat catholique intégral, tout à l'honneur de Jésus-Christ, de son Église et de sa doctrine.

Et c'est pour cela que ceux qui veulent y consacrer leur vie « doivent être, dit Pie X, des catholiques à toute épreuve, convaincus de leur foi, solidement instruits des choses de la religion, sincèrement soumis à l'Église et en particulier à cette suprême Chaire apostolique et au Vicaire de Jésus-Christ sur la terre. »

FAITS ET ŒUVRES

L'ADORATION NOCTURNE A ST-ROCH

L'Œuvre de l'Adoration nocturne du Très Saint Sacrement mérite l'attention de tous les camarades qui veulent profiter de moyens pratiques pour activer leur formation personnelle.

L'Adoration nocturne « est née du regain de ferveur et d'amour que suscita pour Jésus-Hostie le Congrès Eucharistique, tenu à Montréal en septembre 1910 ». Ce furent des membres de l'A. C. J. C. qui les premiers s'enrôlèrent dans cette garde d'honneur. Dans le décret d'érection en confrérie, Son Éminence

le cardinal Bégin gratifia l'œuvre de ces paroles réconfortantes: « Voulant favoriser ce beau mouvement de foi et de piété, désireux surtout de répondre aux vœux et d'encourager la très louable initiative de plusieurs jeunes gens de notre ville épiscopale, nous approuvons comme souverainement opportune l'association qu'ils ont formée avec le pieux dessein de veiller la nuit, devant le Très Saint Sacrement. » Un nouveau témoignage stimule notre ardeur, ce fut celui de l'aumônier-directeur de l'Union Régionale, qui, au conseil du 19 octobre 1912, disait : « C'est en fondant l'Adoration nocturne du Très Saint Sacrement que l'A. C. J. C. a mérité ses titres de noblesse. »

L'œuvre compte actuellement 50 membres, dont 26 de l'A. C. J. C., et je crois que le contingent fourni par l'A. C. J. C. devrait être plus nombreux. Y a-t-il un moyen plus efficace pour mettre à exécution ce premier article de notre programme « piété. »

Cette adoration nocturne, cet entretien avec notre « Maître », dans le silence de la nuit, suscite une piété plus intense, nous fait réaliser davantage ce que nous sommes et ce que nous devons être, et les résolutions prises, aidées par la grâce divine sont plus efficaces.

Nous invitons tous ceux pour qui l'A. C. J. C. et son programme ne sont pas un vain mot, à une de ces nuits d'adoration ; ils seront du fait convaincus de l'avantage de devenir membre actif de l'Adoration nocturne.

Plusieurs ont des objections futiles pour se dérober à cette faveur insigne, mais une connaissance plus parfaite des devoirs qu'exige l'œuvre suffira pour les convaincre.

L'œuvre se compose de membres actifs, de membres auxiliaires et de bienfaiteurs. Les membres actifs s'engagent à faire une heure d'adoration pendant la nuit devant le Saint Sacrement exposé. Chaque adorateur ne peut passer qu'une nuit par mois et une heure par nuit.

Les membres auxiliaires sont ceux qui, ne pouvant, pour raison de santé ou autres motifs, passer la nuit au local de l'œuvre, viennent faire l'adoration de dix à onze heures du soir.

Les membres bienfaiteurs participent aux avantages de l'œuvre sans faire l'adoration, en aidant à l'entretien du culte du Saint Sacrement exposé ; il est exigé de ces derniers une cotisation annuelle de pas moins d'une piastre.

Ne peuvent être admis membres de l'Adoration nocturne que les catholiques pratiquants, jouissant d'une réputation sans tache ; et qui, soit dans leur vie privée, soit dans leur vie publique, n'entravent en rien l'action sociale de l'Église.

Voici la formule d'engagement que doivent signer les membres, le jour de leur réception : Nous, soussignés, déclarons vouloir faire partie de l'œuvre de l'Adoration nocturne de Saint-

Roch de Québec. Nous promettons fidélité aux règlements de l'Œuvre tels qu'approuvés par Monseigneur l'archevêque de Québec.

« Nous nous engageons surtout, solennellement et sur l'honneur :

1° A ne jamais manquer à l'appel du secrétaire de l'Adoration nocturne, nous invitant à faire une heure de veille auprès de Jésus au Saint Sacrement, sauf le cas de maladie ou de quelque raison grave, dont nous promettons d'informer le secrétaire au plus tôt;

2° A ne jamais faire partie d'une société neutre ou condamnée par l'Église ;

3° A ne jamais entraver l'action sociale de l'Église, mais au contraire à toujours la seconder de toutes nos forces.»

Afin de juger des bonnes intentions de ceux qui aspirent à devenir membres actifs ou auxiliaires, le temps fixé pour l'approbation est de six mois ; ils y reçoivent les instructions du maître des approubanistes.

Personne n'est admis durant ses études, mais rien n'empêche de commencer le temps d'approbation.

Les réunions ont lieu le deuxième jeudi de chaque mois et commencent à 9 heures. Aucune contribution n'est exigée des membres actifs et auxiliaires, il suffit d'acheter le manuel, au prix de vingt-cinq centins. Et c'est tout...

Le temps vous manque ? Dans ce cas nous n'y pouvons rien, mais c'est malheureux d'être si pressé et si peu méthodique dans l'emploi de votre temps.

Vous n'êtes pas assez pieux ? C'est le moyen de l'être davantage.

Vous ne vous en sentez pas le courage ? Voilà l'objection réelle, vers laquelle convergent plus ou moins les autres objections, et j'en profite pour résumer : pour s'enrôler dans l'Adoration nocturne il suffit de vouloir.

L'Action Sociale (Voix de la Jeunesse Catholique). E. M.

UNE AUTRE VICTOIRE DE LA TEMPÉRANCE

A une réunion du conseil du comté de Bonaventure tenue le 9 septembre, a été voté par neuf voix contre six, un règlement de prohibition qui empêchera l'octroi de toute licence pour la vente des boissons alcooliques. Ce règlement aura force de loi dans tout le comté.

Ce comté renferme 21 municipalités. Toutes ont fait parvenir au Conseil de comté des pétitions couvertes de signatures, demandant le vote de ce règlement.

Ce règlement de prohibition aura force de loi le 1er mai 1915.

Il y a maintenant, dans la province de Québec, 25 comtés sous le régime de la prohibition.

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

ASSURANCE FONDS DE PENSION

CAPITAL AUTORISÉ - - - - - \$500,000.00

Actif du Fonds de Pension le 30 juin

1914 - - - - - \$495,409.14

Progression de la Compagnie jusqu'au 30 juin 1914

	SECTIONS	SOCIÉTAIRES	PENSIONS	ACTIF
1909	45	1,880	5,205	\$ 10,461.94
1910	149	8,540	19,269	72,217.94
1911	224	14,228	30,910	170,670.80
1912	294	19,326	39,211	284,355.82
1913	349	24,492	47,957	423,745.31
1914 (30 juin)	374	26,569	51,763	495,409.14

Continuez cette progression pendant vingt ans; vous aurez une idée des sommes énormes dont disposeront Les Prévoyants du Canada, lorsque le temps de payer les rentes sera venu.

ANTONI LESAGE,

Gérant-Général.

Bureau Chef : 126, St-Pierre, Québec,

Bureau à Montréal : Chambre 22, EDIFICE "LA PATRIE";

Montréal.

Agents à Québec : M. Stanislas Côté, 134, Lockwell.

MM. Leclerc & Deguise, "Hôtel St-Roch."

INSTALLATION
d'éclairage à l'électricité

ACCESSOIRES
et appareils électriques
de tous genres

Prix les plus bas

Coulet & Bélanger

Ingénieurs-Électriciens

82 rue de la Couronne

QUÉBEC

COMPAGNIE CHINIC QUEBEC

ANCIENNE MAISON MÉTHOT FONDÉE EN 1808

MARCHANDS QUINCAILLIERS EN GROS ET
EN DÉTAIL

FOURNISSEURS ORDINAIRES

DU CLERGÉ, DES FABRIQUES,
DES INSTITUTIONS RELIGIEUSES
ET DES MAISONS D'ÉDUCATION

BON MARCHÉ EXCEPTIONNEL UN SEUL PRIX



SI LE PUBLIC CONNAISSAIT les
grands avantages des VERRES TORIQUES
sur les autres verres à lunettes ordinaires
personne n'achèterait plus que des VERRES
TORIQUES. Le foyer de ces verres est
presque illimité tandis que dans les verres
ordinairement vendus il n'existe guère que
dans une partie fort limitée du centre.
C'est le verre que tous les vrais oculistes
prescrivent parce que c'est vraiment le seul
qui donne ENTIERE SATISFACTION.

P. C. Lacasse

OPTICIEN ET OPTOMÉTRISTE
40, RUE DE LA FABRIQUE

FONDÉE AU CANADA EN 1865

F. CERNICHIARO & FRERE

Doreurs, Argenteurs et Nickelleurs sur articles métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, (près de l'ascenseur)
QUÉBEC.

Fabrication et réparation de vases sacrés de toutes descriptions, de chandeliers et autres bronzes d'églises, de coutellerie et argenterie de table.—Ciselure artistique.—Dorure, argenture et nickelure sur métal.—Soudures en or et en argent.—Vente et échange d'orfèvrerie et bronzes d'église.—Spécialité de vernis inaltérable pour bronze.

EMILE JACOT

MONTRES ET HORLOGES DE PRÉCISION

TRAVAIL TRÈS SOIGNÉ EN TOUS GENRES

OPTIQUE SCIENTIFIQUE

LUNETTES OU LOUIGNONS
pour tous les cas d'Amétropie.

95, rue Saint-Joseph, - - QUEBEC

J. E. LIVERNOIS LIMITÉE

IMPORTATEURS EN GROS

Produits Chimiques, Remèdes Brevetés, Parfums, Etc.

RUE SAINT-JEAN, - - - - - QUÉBEC, CAN.

Bureau: 82, rue St-Pierre. Téléphone 263. Résidence: 15, rue Ste-Julie.

CHARLES GAGNON, AGENT ET COURTIER
D'ASSURANCES.

FEU — VIE — ACCIDENTS — MARINE, Etc.

**EDITION NOUVELLE ET
DEFINITIVE DU BREVIAIRE ROMAIN**

Les éditions nouvelles de 1914 sont entièrement conformes aux décrets les plus récents de S. S. et notamment à celui du 28 octobre 1913.

Nous avons reçu un envoi considérable du bréviaire Mame, No. 52, en 4 volumes, chagrin 1er choix, reliure très souple en noir, coins ronds, tranche dorée, format moyen 4 x 6 pcs (le seul format en vente actuellement) prix \$10.

Aussi quelques exemplaires, reliure de luxe, en phoque et en maroquin aux prix de \$12, \$15 et \$18.

Faites nous parvenir votre commande dès maintenant car les premiers exemplaires vont s'enlever rapidement.

LIBRAIRIE DU CLERGÉ

J.-P. GARNEAU

**LIBRAIRE-EDITEUR ET MARCHAND
D'ORNEMENTS D'ÉGLISE**

47, rue Buade, - - - - - QUEBEC.

LA CIE J.-A. LANGLAIS & FILS

LIBRAIRES - EDITEURS - IMPORTATEURS

GROS ET DÉTAIL

177, RUE SAINT-JOSEPH, - - QUEBEC.

Editeurs des livres de plain-chant :

Graduel et Vespéral, Paroissien Noté, Extrait du paroissien noté, Ordre des sépultures. Ces livres sont publiés avec l'autorisation de S. G. Mgr l'Archevêque de Québec.

**Agents généraux pour le Canada, des cloches françaises HAVARD.
GARANTIE DE SATISFACTION.**

**Articles religieux : Statuettes, Encens, Huile de huit jours, Livres de prières.
Livres de prix.**

Spécialités :—Fournitures d'écoles, Mobilier scolaire, Tableaux de musée scolaire, etc., etc.

Catalogue illustré adressé sur demande



La Compagnie Gauthier & Frère

INCORPORÉE

PEINTRES - DECORATEURS

Vient d'ouvrir une très importante fabrique de verre plombé, verrières (vitraux peints), pour églises et maisons privées.

Cette fabrique, qui est la mieux outillée du pays est sous la direction d'un artiste de haute renommée, qui est bien secondé par d'habiles ouvriers.

La Compagnie Gauthier & Frère a obtenu la médaille d'or à la dernière Exposition Provinciale comme l'atteste la vignette ci-haut.

Deux importants contrats pour verrières sont en voie d'exécution, un pour l'église de Beauport, et l'autre à l'église Notre-Dame de Lourdes, pour le compte des RR. PP Oblats de St-Sauveur, Québec.

Estimé et croqui, fournis sur demande.

La maison Gauthier & Frère, la plus ancienne du genre dans la Province de Québec, établie en 1868, a décoré plus de 200 églises dans les différentes provinces du Dominion.

Spécialités : Peinture à fresque, décoration d'églises, dorure, encadrements de tous genres, pour chemins de Croix, peintures à l'huile, etc., etc.

MANUFACTURE DE MIROIRS — TELIERS DE BIZEAUTAGE, etc.

Ouvrage fait avec soin et garantie de satisfaction.

La Compagnie Gauthier & Frère, Incorporée

Tél. 2300 295, RUE ST-JOSEPH, QUÉBEC

MAISON FONDÉE EN 1862

O. PICARD & FILS

Pose d'Appareils Hygiéniques les plus perfectionnés et les plus modernes dans les édifices publics et les maisons privées.

VENTILATION : UNE SPÉCIALITÉ.

Fournaises à Air Chaud, à Eau Chaude et à Vapeur.

QUÉBEC

PICARD & DUQUET

ENR.

HORLOGERS ET BIJOUTIERS

36, rue St-Jean, - - - - - QUÉBEC

MONTRES, HORLOGES et BIJOUX de TOUTES SORTES

Réparations de Montres, Horloges. Ouvrage garanti.

SPÉCIALITÉ : MÉDAILLES ET INSIGNES POUR SOCIÉTÉS.

RÉPARATIONS DE VASES SACRÉS, ET.

Pour ÉGLISES, CHAPELLES, COMMUNAUTÉS

Nous avons un assortiment complet d'HARMONIUMS-ORGUES, des instruments de grande renommée et vendus avec les meilleures garanties.

**MESSIEURS LES MEMBRES
DU CLERGÉ**

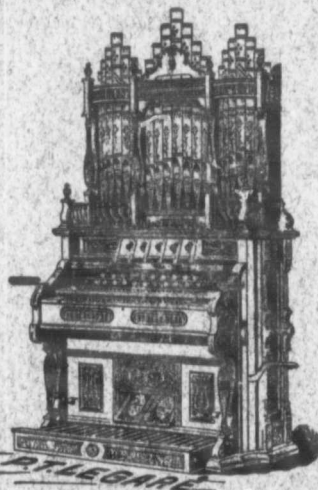
sont spécialement invités à nous faire visite ou à nous écrire pour achat de pianos, harmoniums, orgues.

Nos prix et conditions comme nos instruments de musique vous conviendront.

Catalogues et prix sur demande.

P. T. LEGARÉLTÉE.

273-287, RUE ST-PAUL—QUÉBEC



LA CAISSE D'ÉCONOMIE DE NOTRE-DAME DE QUEBEC

BANQUE D'ÉPARGNES
Fondée en 1848

BUREAU PRINCIPAL
Haute-Ville, Quebec, No 21, rue St-Jean.

SUCCURSALES A QUEBEC :
ST-ROCH, coin des rues St-Joseph et du Pont.
ST-SAUVEUR, No 801 rue St-Valier.
ST-JEAN-BAPTISTE, No 479 rue St-Jean.
BASSE-VILLE, No 53, rue St-Pierre.
LIMOILLOU, Boulevard St-Charles.

SUCCURSALES A LEVIS :
RUE COMMERCIALE, No 103, (au bas de la côte).
RUE EDEN, No 20, (sur la côte).

SONT OUVERTES LES SAMEDIS ET LUNDIS SOIRS, de 7 à 8.30 hres,
les succursales suivantes : **ST-ROCH, ST-SAUVEUR, ST-JEAN-**
BAPTISTE, LIMOILLOU et LEVIS RUE EDEN.

BANQUES À DOMICILE

Ne pas oublier que la **CAISSE D'ÉCONOMIE** offre aux familles de petites **BANQUES** en métal que l'on garde chez soi et dans lesquelles les parents et enfants peuvent placer leur petites économies qui sont ensuite, sur demande, entrées dans un livret que la Caisse leur fournit et sur lesquelles il est payé un intérêt.

COFFRETS DE SURETÉ

COFFRETS DE SURETÉ à louer au **BUREAU PRINCIPAL** et à la **SUCCURSALE DE ST-ROCH**, pour la garde de débetures, documents importants, bijoux et autres valeurs.

LA CAISSE D'ÉCONOMIE, en raison même de sa charte et de la nature de ses opérations, offre à ses déposants des garanties exceptionnelles